

VILLE

le Cheylard
ARDECHE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du
27 septembre 2010

SEANCE du 27 septembre 2010

Date de la convocation : 20 septembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : Dr Jacques **CHABAL**, Mme Monique **PINET**, M. Roger **PERRIN**, Mme Nathalie **MASSON**, M. Bernard **MOISSON**, Mme Pierrette **CHANEAC**, M. Daniel **BERTHIER**, Mme Marie-Christine **ROURE**, M. Jeannot **MONTREVEL**, Mme Josette **MANEVAL**, M. Pierre **CROS**, M. Robert **COURTIAL**, Mme Geneviève **MARION**, Mme Geneviève **LAROCHE**, M. Denis **SERRE**, M. Gérard **CUMIN**, M. Olivier **FERRAND**, Mme Karine **ARNAUD**, Mme Sophie **FONTANEL**, Mme Nathalie **CHAREYRE**, M. Damien **GILLES**, M. Francis **CARLE**, Mlle Marie-Nathalie **DONNADIEU**, Mme Corine **LAFFONT**.

Procuration :

Mme Marie-Christine **GOYON** à Mme Monique **PINET**.

Absents excusés :

M. Jacky **BARBISAN**, M. Philippe **AUNAVE**.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Josette **MANEVAL**.

Assistaient également à la séance :

- M. Jean-Claude **BONNET**, DGS
- M. Christophe **CHAMBON**, services techniques

SOMMAIRE

I – Acquisitions immobilières	4
II – CCPC / Modifications statutaires	5
III – Questions diverses	6
IV – Communications de Monsieur le Maire	7

I – ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Terrain de Mme DESSUS Monique ("Champel - La Guinguette") cadastré AK 82 et 345

Un accord est intervenu avec Mme Monique DESSUS concernant la vente de son terrain situé à Champel (à proximité du parking de La Guinguette) cadastré **AK 82 et 345**, d'une contenance de 387 m², au prix de 2 500 €.

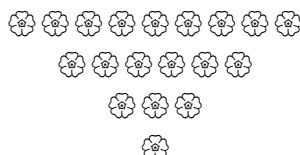
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIRME son accord pour procéder à l'acquisition des parcelles AK 82 et 345, aux conditions précitées.

Monsieur Jeannot MONTREVEL souligne la situation de ce terrain à proximité immédiate du centre ville, dans la prolongation du parking de la Guinguette.

Monsieur Francis CARLE observe que ce terrain est situé en zone inondable.

Ce que confirme **Monsieur Jeannot MONTREVEL** avec néanmoins la précision suivante : « *La parcelle AK 345, située en bordure du cours d'eau, est classée en aléa fort, ce qui interdit toute réalisation. Par contre la parcelle AK 82 est classée en aléa moyen et faible, ce qui octroie quelques possibilités d'aménagement, hors construction bien sûr* ».



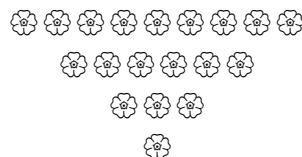
II – Communauté de Communes du Pays du Cheylard : modifications statutaires

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du Conseil Communautaire du 6 juillet 2010, ce dernier a approuvé de nouvelles modifications statutaires. Celles-ci portent sur :

- 1°) la prise de la "compétence rivière" et délégation de compétences au Syndicat EYRIEUX-CLAIR :
- transfert de la compétence rivière des communes à la CCPC
 - délégation des compétences gestion de la rivière et assainissement non collectif au Syndicat EYRIEUX-CLAIR (avec adhésion de la CCPC au Syndicat EYRIEUX-CLAIR)
- 2°) l'élargissement de la "compétence enfance / jeunesse", notamment :
- mise en place du schéma d'accueil intercommunal de la *petite enfance*
 - actions en direction des enfants et des jeunes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins 3 abstentions,

DECIDE d'approuver les modifications statutaires telles que présentées ci-dessus.



III– Questions diverses

1 ° - SYNDICAT MIXTE DE L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE L'ARDECHE : retrait de la Commune de la ROCHE DE GLUN

[La commune de La Roche de Glun a adhéré au Syndicat Mixte par délibération du 2 juin 2003. Une école était déjà implantée sur le territoire communal ; l'adhésion a été validée après accord de la mairie sur les points suivants :

- *adhésion en tant que commune utilisatrice, au prorata de ses habitants fréquentant l'antenne de Syral. N'étant pas subventionnée par le Conseil Général de la Drôme, l'Ecole Départementale n'envisage en aucun cas d'ouvrir une antenne à La Roche de Glun, ni de « reprendre » l'école existante.*
- *adhésion non destinée alors à remplacer l'école de musique de La Roche de Glun. La mairie s'est donc engagée à poursuivre son activité d'école de musique sur sa commune, en parallèle de son adhésion].*

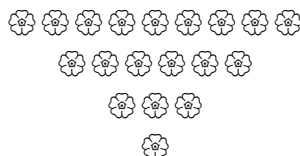
Lors de sa séance du 7 juillet 2009, le Conseil Municipal de la commune de La Roche de Glun a accepté à l'unanimité son retrait, motivé par les points suivants :

- importante augmentation du montant de la cotisation annuelle
- un unique élève de la commune est inscrit à l'EDMDA en 2009.

Le comité syndical du *Syndicat mixte de Ardèche Musique et Danse*, au vu des éléments motivant cette demande, a accepté à l'unanimité et exceptionnellement le retrait de la commune de La Roche de Glun.

Le **Conseil Municipal**,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Donne à un avis favorable à la demande de retrait de la commune de La Roche de Glun.



IV– Communications de Monsieur le Maire

1°) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

- A) Réhabilitation du Château de La Chèze : la poursuite des travaux de réhabilitation du Château de La Chèze ont fait l'objet de 2 marchés de travaux (procédure adaptée).

Lot 1	Gros œuvre	Entreprise Saroul / Perrin LE CHEYLARD	80 737.89 € TTC
Lot 2	Charpente Couverture Zinguerie	Entreprise Martin Frères St Michel d'Aurance	74 495.02 € TTC

Date d'attribution des marchés : 6 septembre 2010 (ces travaux consistent en la couverture centrale de l'édifice).

- B) Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'aménagement de la traversée d'agglomération, avenue de Chabannes / RD 578.

Par convention en date du 1er juillet 2010, établie entre le Conseil Général et la Commune, est fixé le coût restant à la charge du Département, suivant le règlement départemental :

- coût de l'équivalent chaussée : 122 000 € HT,
- longueur de l'aménagement : 325 m,
- surface retenue : 1 996 m²,
- coût total : 128 100 € HT (dont forfait de maîtrise d'oeuvre 6 100 € HT).

2°) Révision du Plan Local d'Urbanisme : 1^{ère} séance de travail

Monsieur le Maire rappelle que Le Cheylard s'engage dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), lequel remplacera le Plan d'Occupation des Sols (POS) de 2001.

[Il s'agit de définir, sur la base d'un diagnostic partagé, un projet global d'aménagement et de développement (PADD) qui est la traduction spatiale du projet politique de la commune. Cette démarche s'inscrit dans le respect des principes de développement durable, établis au niveau de l'Europe depuis plus de 10 ans, et fixés par la loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU) et le Grenelle de l'Environnement. Elle s'inscrit également dans le cadre du « projet de territoire de la Communauté de communes du Pays du Cheylard (CCPC) », Schéma de Cohérence territoriale(SCOT) / Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze plateau de Vernoux (SMEOV) / Valence-Drôme-Ardèche-Centre (VALDAC) et Plan Climat Energie.

En 1992, la commune avait sollicité le bureau d'étude Ceser pour réfléchir sur le POS. À l'époque, le scénario choisi était celui du développement économique, de l'amélioration du fonctionnement urbain, avec la nouvelle traversée, l'avenue de Chabannes, la place du Serre, et des actions sur le marché du logement, qui ont bien fonctionné sur la vieille ville].

Monsieur le Maire souhaite que les contraintes du PLU soient moindres que celles du POS et précise qu'en début de cette mandature, s'est greffé le projet de territoire au niveau de la CCPC. Il correspond à 3 objectifs, validés par le Conseil Communautaire au printemps 2010 : renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire, gérer durablement les ressources, désenclaver le territoire et renforcer les synergies avec la vallée de l'Eyrieux et de l'Ouvèze. Ce projet a été couronné de succès avec l'obtention du Pôle d'Excellence Rural (PER) à la fin de l'année.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il est président du SMEOV et vice-président au développement économique du Contrat de Développement Rhône Alpes (CDRA) VALDAC, cette grande entité de 230 communes et 220 000 habitants, qui s'étend de la vallée de l'Eyrieux à tous les bourgs situés autour de Valence. Dans ce cadre, il a engagé une réflexion pour la mise en place d'un SCOT pour inscrire le développement des chefs-lieux, des hameaux, les transports et l'urbanisme. Le SCOT sera complémentaire de la réflexion locale avec les PLU et permettra au territoire d'être à la pointe des réflexions en 2013.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que le VALDAC a l'intention de recruter un chargé de mission pour travailler sur un éventuel Plan Climat Energie. Dans les 2 à 3 prochaines années, c'est donc une rénovation totale du chef-lieu, des intercommunalités, de la vallée qui interviendra avec une grande proximité de Valence. Il rappelle que tous les grands schémas, qui sont mis en place au niveau de l'Europe, de l'Etat, de Rhône-Alpes font de Valence une capitale et que Le Cheylard et la Vallée de l'Eyrieux devront être positionnées dans ces projets importants.

Madame Corine LAFFONT demande pourquoi la procédure de révision du PLU n'est pas entreprise dans un cadre intercommunal.

Monsieur le Maire souligne que cette question a déjà été abordée au cours de précédentes réunions. « *Toutes les communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays du Cheylard ne se trouvent pas dans la même situation d'urbanisme : certaines ont des cartes communales, d'autres n'en ont pas, d'autres ont des POS ; entreprendre une démarche de PLU dans un tel cadre aurait été une question extrêmement complexe à traiter avec une perte de temps considérable. Il était donc préférable, dans un premier temps, que le bourg centre poursuive la procédure de son PLU avant d'engager, peut être plus tard, une démarche communautaire* ».

3°) Baignade de Chambaud : Arrêté préfectoral d'autorisation en date du 30 juin 2010

Monsieur Pierre CROS est satisfait, malgré le retard apporté à l'obtention, de la réception de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 juin 2010.

 voir ci- joint

« *L'administratif est terminé, nous allons pouvoir passer au technique. Bien entendu, il convient d'attendre la prochaine période d'étiage, en souhaitant que, parallèlement, les conditions météorologiques soient favorables pour intervenir dans le lit de la rivière* ».

4°) Travaux avenue de Chabannes / échange de courrier avec la SCI "Les Sagnettes"

Monsieur le Maire rappelle les courriers échangés avec la SCI "Les Sagnettes" et la réponse apportée par les services compétents du Conseil Général, s'agissant d'une voirie départementale.

 voir en annexe

Monsieur le Maire note que les membres du Conseil Municipal ont été destinataires des courriers et que chacun a pu apprécier le cadre règlementaire dans lequel se positionne le Conseil Général dans le respect de la réglementation.

Madame Corine LAFFONT considère que « *la méthode employée par l'exécutif relève d'un autre temps* ».

Monsieur le Maire insiste : « *Tout a été respecté* » et invite **Monsieur Bernard MOISSON**, en charge de ce dossier en qualité d'Adjoint délégué aux travaux, à développer l'argumentation, puisque les contacts avaient été engagés et que la commission des travaux avait été régulièrement réunie.

Monsieur Bernard MOISSON rappelle qu'il a rencontré, à plusieurs reprises, les représentants de la SCI "Les Sagnettes" et que l'avant-projet initial a bien entendu été corrigé au vu des différents éléments règlementaires fournis par les services départementaux et plus particulièrement en ce qui concerne la circulation routière et piétonnière. « *Des corrections ont été apportées au projet dans un état d'esprit républicain* ». Il rappelle, en outre, que les murs de soutènement appartiennent au Département et, qu'à ce titre, toutes constructions opérées sur ces édifices par les riverains, peuvent être démolies. Cependant, la plupart du temps, cette disposition règlementaire est évitée.

Monsieur le Maire déclare : « *Je remercie Bernard MOISSON et Christophe CHAMBON pour leur implication respective et les importantes négociations menées avec les services départementaux.* »

5°) Ecole Primaire Publique

Monsieur le Maire expose les termes du courrier adressé par Madame l'Inspectrice d'Académie en juillet dernier :

« *Après consultation du comité technique paritaire du 25 juin dernier, dans le cadre des ajustements de rentrée, il a été décidé de reconduire le demi-emploi supplémentaire à l'école élémentaire à titre définitif. Cette mesure prenant effet dès la rentrée scolaire 2010* ».

Monsieur le Maire se réjouit de la décision notifiée par Madame l'Inspectrice d'Académie et tient à lui transmettre les remerciements du Conseil Municipal.

6°) Recrutement / secrétariat

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du récent recrutement, à compter du 1^{er} septembre 2010, de Mademoiselle Véronique DEVIDAL au secrétariat de la Mairie en remplacement de Madame Anne-Marie ARNAUD, qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Mademoiselle DEVIDAL exerçait auparavant ses fonctions au service administratif à l'Hôpital Fernand Lafont.

« Nous lui souhaitons bon accueil et parfaite réussite dans ses nouvelles fonctions ».

7°) Passage à la TV tout numérique

☞ voir ci-joint

8°) Stationnement centre-ville

Monsieur le Maire rappelle que, par lettre circulaire du 7 juillet dernier, il a adressé des recommandations en ce qui concerne le stationnement à l'ensemble des commerçants et artisans du centre ville.

☞ voir ci-joint

Monsieur le Maire constate qu'une majorité a fait des efforts.

9°) Petite boule de la Gare

☞ voir lettre de remerciements
ci-jointe

10°) Saison touristique et rendez-vous culturels

Madame Pierrette CHANEAC expose le bilan des activités au cours de la dernière saison :

Le bilan des rendez-vous culturels et des animations de l'été est positif.

Des animations pour tous les goûts : *musique Irlandaise, Jazz* en passant par la *musique actuelle, fête traditionnelle*.

Beaucoup de monde au feu d'artifice et au bal populaire qui s'est terminé assez tard, les gens sont bien restés.

Le *Jazz* a également été très apprécié.

En ce qui concerne la musique actuelle, *Collectif Antirouille* : 1 200 entrées pour les 23 et 24 juillet.

Samedi 25 septembre, *soirée Reggae* : 400 entrées. C'est un partenariat qui fonctionne et qui apporte aux jeunes des concerts qui leur conviennent.

Animations du Comité des Fêtes : le Catch n'a pas eu le public attendu par les organisateurs : environ 100 personnes, pour un 14 juillet après-midi.

Festi jeux : animation familiale très appréciée.

Prochain concert : Samedi 9 Octobre / "Quatuor Altair".

Madame Monique PINET souligne la réussite, particulièrement remarquée cette année, du *Festival des Articulés*, porté par la Communauté de Communes du Pays du Cheylard (du 13 au 15 août) avec une solide programmation et des spectacles de qualité.

« Il s'agissait du 20^{ème} anniversaire, pour lequel le public était encore plus large que les autres années ».

Le *Festival de la Biodiversité* (2^{ème} édition, les 21 et 22 août) avec le concours des *Petits Débrouillards* a bénéficié d'intervenants de renom (François SARANO et Laurent BALLESTA) qui ont fait découvrir la vie des océans). Le public, nombreux, a été très attentif. « *Une belle manifestation organisée par L'Arche Des Métiers* ».

11°) Pass loisirs

Madame Marie-Christine ROURE rappelle le dispositif "Pass Loisirs" (déjà exposé lors du précédent Conseil Municipal) et souligne l'impact enregistré :

- 52 places de cinéma
- 600 entrées à Eyrium (208 adultes et 392 enfants)
- 102 entrées au spectacle des Articulés (pour les anciens)
- L'ARCHE DES METIERS / actions été : 25 adultes et 36 enfants.

12°) "Opération brioches" 2010

Madame Marie-Christine ROURE expose la reconduction de *l'opération brioches* au cours des 8, 9 et 10 octobre prochain.

☞ voir en annexe

13°) Salon du Goût

Monsieur Daniel BERTHIER indique que le premier "*salon du goût*" se tiendra le samedi 16 octobre prochain à la salle de La Chapelle (de 10 h à 18 h 30) avec la participation de Monsieur Jean-François CHANEAC, restaurateur, qui présentera plusieurs recettes.

Il y aura également une dégustation-vente par les producteurs et artisans de goût : chocolat, miel, vin, confiture, viennoiserie, ainsi que divers ateliers présentés par "*Ardèche le Goût*" (tout public).

Fin de séance à 21 h 45.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard
Conseiller Général